

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

**DELIBERATION N°2021.00072**

**CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET URBAIN REGIONAL ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE FIRMINY ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

00 02-042-24620770-20210304-02021000720

DATE D'ACHÈVE : 12 mars 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET URBAIN REGIONAL ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE FIRMINY ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Contrat de ville à hauteur de 22 M€ répartis comme suit :

- 12 M€ sur les sites classés en projets d'intérêt régional par l'ANRU (PRIR) ;
- 6 M€ sur d'autres sites du Contrat de ville présentant des signes de fragilité urbaine au travers de projets urbains régionaux (PUR) ;
- 4 M€ sur la programmation du Contrat de ville en lien avec la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Région souhaite décliner ses engagements dans les PUR par des conventions cadre communales entre le Conseil Régional et les communes concernées. Lorsque la Métropole est maître d'ouvrage, elle est également amenée à signer ces conventions communales.

La présente convention cadre a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Firminy et Saint-Etienne Métropole pour la mise en œuvre à l'échelle communale du Projet Urbain Régional (PUR).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Firminy et la Métropole de Saint-Etienne, forts d'une analyse complémentaire et partagée autour des enjeux de renouvellement urbain sur la ville, notamment sur le quartier de Firminy Vert s'accordent sur les enjeux suivants :

- Requalifier le cadre de vie à travers une politique urbaine et de développement durable ;
- Reconsidérer la mobilité sur le territoire communal ;
- Réétudier l'espace public et la voirie suivant d'autres formes d'usages ;
- Revaloriser l'attractivité de la commune en reconsidérant le tissu et le paysage urbain.

Dans ce cadre deux opérations sont soutenues financièrement par la Région. Les opérations sont les suivantes :

- Opération 1 : Aménagement de l'espace public de la Corniche. Saint-Etienne Métropole et la Ville de Firminy souhaitent engager l'aménagement du boulevard. Cet axe, situé au cœur du quartier de Firminy Vert, inscrit dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, en constitue l'axe principal ;
- Opération 2 : Rénovation thermique du centre d'animation et de la crèche de Firminy Vert. La réfection complète de l'étanchéité en toiture et la pose d'un isolant performant est prévue sur cet ensemble construit dans les années 60 par l'architecte lyonnais Charles Delfante.

Le coût prévisionnel global du PUR de Firminy s'élève à un montant de 1 910 331 € HT. La participation financière prévisionnelle de la Région et de la Métropole s'établissent comme suit :

<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>Métropole</b>	<b>Région</b>
Aménagement de l'espace public de la Corniche ;	Métropole	1 726 000 €	777 000 €	949 000 €
Rénovation thermique du centre d'animation et de la crèche	Ville de Firminy	184 331 €	-	55 000 €
<b>Total</b>		<b>1 910 331 €</b>	<b>777 000 €</b>	<b>1 004 000 €</b>

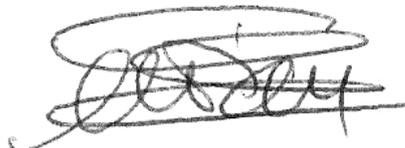
La convention cadre est annexée au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention de partenariat Projet Urbain Régional entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Firminy et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à ce dossier ;**
- **les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget voirie des exercices 2021 et suivants, article 20422, chapitre 20.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU